



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2023

Le deux juin avril deux-mille-vingt-trois à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

PRESENTS : BERNARD Jean-Marc, CHAUVÉ Frédéric, VINCENT Sylvia, RENAULT Sylvie, Tony QUINTY, BAIN Caroline, Annie ROTUREAU et Mélanie MORIN

ABSENTS / EXCUSES : CLOCHARD Anthony, Nicolas ROY

POUVOIRS : CLOCHARD Anthony à Jean-Marc BERNARD, Nicolas ROY à Annie ROTUREAU

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mélanie MORIN est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	10
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	08
Nombre de pouvoir	:	02
Nombre d'absents	:	02

Date de l'avis de convocation et de son affichage : **26 Mai 2023**

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

N° 2023-0031

BIEN SANS MAITRE – 9 RUE DU COUVENT

RAPPORTEUR : M. le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un riverain proposant d'acheter le bien sans maître situé 9 rue du couvent dont la commune est propriétaire. Des photos sont présentées, montrant la ruine. Cette proposition est sans doute une opportunité pour la Mairie car aucun budget n'est prévu pour la réhabilitation ou la destruction de ce bien situé en plein centre-bourg, à proximité de la salle des fêtes. Le projet de rachat consiste à rénover le bien pour le transformer en habitation principale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **DONNE un accord de principe pour vendre ce bien situé 9 rue du couvent, si possible à l'euro symbolique ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire prendre contact avec le notaire pour préparer cette possible vente ;**

VOTE : Pour : 10 // Contre : 00 // Abstention : 00

N° 2023-0032

OUVERTURE D'UN LOTISSEMENT

RAPPORTEUR : M. le Maire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les dernières démarches pour le projet du lotissement. Des échanges ont eu lieu avec nos banques (Crédit Mutuel et Crédit Agricole). Il en ressort que la conjoncture actuelle est plutôt défavorable pour se lancer dans un projet aussi coûteux qu'un lotissement.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose d'attendre un peu et de continuer à travailler le projet avec le soutien et les conseils de M. SAMSON, conseiller des décideurs locaux du bocage bressuirais.

Le Conseil Municipal DECIDE D'ATTENDRE l'avis de Monsieur SAMSON pour lancer une procédure d'aménagement.

VOTE : Pour : 10 // Contre : 00 // Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Numérotation des lieudits : la numérotation est présentée aux conseillers municipaux. Les riverains seront prochainement avertis par courrier de leur nouvelle adresse, de leurs obligations administratives liées à ce changement et des instructions d'installation de la plaque numérolgique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance. La séance est levée à 22h10.

M. le Maire,
Jean-Marc BERNARD

La secrétaire de séance,
Mélanie MORIN